

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 12

votants : 14

l'An deux mille dix-sept
le 5 décembre à 18 heures,
le Conseil Municipal de la commune de BARJAC
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la Présidence de M. Edouard CHAULET, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 novembre 2017

PRESENTS : M. CHAULET - Mme BOFILL - M. GILLES - Mme FERRAT - M. PRAUX - M. BELIN -
Mme ESNEE - Mme GUYONNAUD - M. IPSILANTI - Mme QUET - M. RAYBAUD - M. VINOLO

Pouvoirs de Carmen GORRIZ à Marie-Thérèse QUET et de Saïd EL ATTAR à Sylvian BELIN

Absents : Nadège ALLOSIO- Nathalie FAUVEAUX -Véronique TRIVEZ - Christian DIVOL

Y

OBJET : Création d'un « Passeport évasion culturelle »

L'accès à la culture la plus diverse demeure un des pivots essentiels de la politique municipale, en témoigne une programmation sur toute l'année d'événements autour du livre, du cinéma, de la musique et des arts plastiques...

En outre, des initiatives municipales annuelles ont été impulsées en faveur des personnes âgées : animations semaine bleue, repas des aînés, colis de Noël... Le Maire manifeste son souhait de porter également une attention toute particulière aux jeunes en leur permettant une ouverture vers l'art et la culture.

Pour aller plus loin, pour « réveiller les jeunes », les inciter à diversifier leurs pratiques culturelles, il propose de mettre en place « un Passeport évasion culture » permettant de financer celles de leurs choix : livres, disques, places de concerts, musées ou spectacles....

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CREE un « Passeport Evasion Culturelle » au profit des jeunes de la Commune âgés de 16 ans, d'une valeur de 200 euros et dont les modalités précises seront définies par la Commission Jeunesse.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre



Le Maire, Édouard CHAULET